



Éditorial

Chères Tarnacoises, chers Tarnacois,

Le début d'année a été mouvementé sur la commune suite à la coupe rase de feuillus sur la parcelle du bois de La Chapelle (et non du bois du Chat).

Les élus de la commune ont reçu à plusieurs reprises les défenseurs de ce bois et notre position a toujours été claire : nous avons tous conscience que les méthodes doivent changer avec les coupes de feuillus, mais cette coupe est légale et le propriétaire a des devoirs certes, mais aussi des droits !

Certaines personnes du comité affirment un conflit d'intérêt pour moi-même au vu de ma situation professionnelle. Je le répète et l'affirme, je n'ai aucun conflit d'intérêt et défendrai les intérêts de la commune de Tarnac en restant dans mes fonctions et en respectant toujours le cadre légal qu'elles m'imposent !

Le conseil municipal travaille sur de nombreux projets structurants faisant évoluer notre commune :

- les travaux de voirie, malgré des coûts qui continuent d'exploser, seront maintenus ;
- les réaménagements de la place des Chênes et du Champ de foire et la modification du lavoir ;
- la fin des travaux pour le cimetière ;
- la création d'une nouvelle station d'épuration en remplacement de celle du bourg, devenue obsolète ;
- l'étude de financement pour l'installation d'un city stade (terrain multisport).

Sans compter les nombreux autres chantiers faits en régie par les agents.

Attention : bien que nous soyons sur le plateau dit des « Mille Sources », nous ne pouvons être que vigilants quant à notre consommation d'eau. Nous avons certes beaucoup de sources mais nous possédons peu de nappes phréatiques du fait de la nature du terrain granitique. Il y a donc très peu de réserves d'eau hormis les tourbières quand elles sont en bon état. Je vous invite donc à être particulièrement responsables quant à l'usage de ce bien précieux.

Nous vous avons préparé cette année encore un programme estival riche et diversifié.

Souhaitons qu'un maximum d'entre nous puisse y participer afin de partager de bons moments tous ensemble !

François BOURROUX

Maison communale

Après des difficultés liées au départ de l'un de nos personnels, la production de repas à la maison communale, momentanément interrompue, a repris.

La commune propose toujours ce service de repas disponibles en livraison à domicile.

Il est également possible de partager le repas du midi du lundi au vendredi, sur réservation au plus tard 24h à l'avance, dans notre salle de restauration.

Bienvenue à Séverine MARGUINAUD qui a la charge d'assumer ce service auprès de toute la population.

N'hésitez pas à franchir la porte pour un moment de convivialité.



Commune de TARNAC
CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TARIFS:
Commande du Lundi au Vendredi au
05.55.96.35.49
Repas 7j/7
Ouvert à tous, éligible APA

**La Maison Communale vous propose
un nouveau service :
La commande de repas, sur place ou à emporter !**



Viande locale,
Légume BIO,
Fromages AOP et AOC

Nous sommes heureux de vous accueillir dans un établissement reconnu « Label bio engagé ».

Ce label pour les collectivités territoriales et pour la restauration collective valorise notre engagement pour le développement de l'agriculture biologique. Pour l'obtenir, il faut servir au minimum 22% de produits bio.

Tous les mardis après-midi, des jeux et diverses activités vous sont proposés.

IPNS

TARNAC
Mairie & Agence Postale
ouverts de 9h à 12h sauf mercredi et dimanche
tel. : 05 55 95 53 01 / fax : 05 55 95 18 37
mairie.tarnac@orange.fr

Budget

Vous trouverez ci-joint les chiffres du budget de la commune, qui sont bien évidemment consultables en mairie.

En faisant attention aux dépenses tout en n'augmentant pas les impôts, nous obtenons un budget sain.

Concernant le budget de l'eau, nous constatons de plus en plus d'impayés. Des procédures vont être mises en place afin que ces impayés soient versés à la commune.

Travaux en cours

Camping

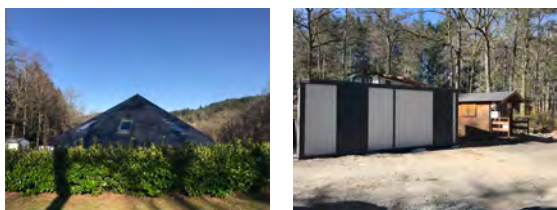
Les travaux d'amélioration du camping municipal de l'Enclose sont bientôt terminés.

La toiture des sanitaires a été refaite par l'entreprise Peslier, la mise aux normes électriques et les remplacements des bornes par l'entreprise Chéze.

Les agents communaux ont préparé la plateforme sur laquelle le nouvel accueil est installé, ainsi que la pose d'une barrière à l'entrée pour limiter la circulation en dehors des horaires autorisés.

L'ancien accueil restera en place et tous les équipements nécessaires pour le label hébergement pêche y seront installés.

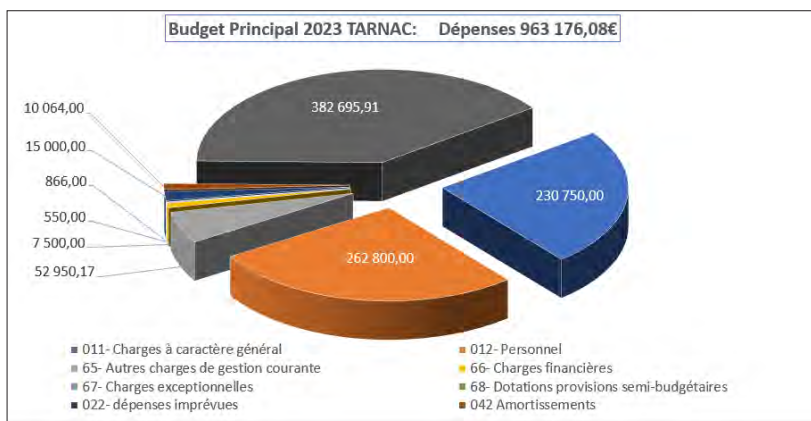
Le coût de ces travaux est de 70 000€ dont 21 300€ de subvention.



Cimetière (tranche 2)

Les travaux de la phase 2 du projet d'extension du cimetière vont débuter. Ils concernent l'installation de la clôture, la réalisation de l'allée centrale ainsi que la pose d'un ossuaire et caveau d'attente.

Le coût de cette tranche est de 59 500€ dont 28 500€ de subvention.



Projets 2023

Voirie

Le programme de voirie 2023 concerne cette année la route communale VC n° 12, la section entre la sortie de Couffy et le Monteil et la route VC n° 24 Lafage pour 303,5 ml.

Le coût de cette opération est de 85 768,80€ dont 15 293€ de subvention allouée par le Conseil départemental de la Corrèze et 18 310,42€ de subvention allouée par l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2023).

Réaménagement des places

Comme évoqué dans un bulletin précédent, les élus sont en train d'étudier la réfection de certaines places afin de revégétaliser celles-ci tout en gardant les espaces pour stationner.

La place des chênes va être retravaillée de façon à agrandir les embases des deux chênes classés et préserver leur santé.

Concernant la place du Champ de foire, elle va être entièrement refaite. L'ancienne bascule va être supprimée, la haie arrachée, l'abri bus déplacé... et des emplacements de stationnement seront créés. Une végétalisation d'une partie de cet espace public sera mise en place.

Les dossiers sont en phase de finalisation et de chiffrage.

Cimetière (tranche 3)

La tranche 3 du projet extension du cimetière concerne la création d'un espace cinéraire et d'un jardin du souvenir pour la somme de 47 616,66€, dont 60% de subvention. Elle sera finalisée à l'issue de la tranche 2.

Cérémonie du 8-Mai



La traditionnelle cérémonie du 8 Mai s'est déroulée avec une dizaine de Tarnacois.

La caserne de pompiers de Peyrelevade était présente pour cette cérémonie.

Pour cette occasion, le drapeau de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes a été offert à la commune. Nous sommes reconnaissants pour cette donation.

Le devoir de mémoire nous engage tous. Les Tarnacois engagés dans ce conflit ont payé un lourd tribut.

N'oublions jamais les sinistres exactions du 6 avril 1944 où quatre hommes furent fusillés et quatre femmes et un enfant envoyés vers les camps de la mort d'où ils ne sont jamais revenus.

Nous reviendrons, plus longuement sur cette histoire de Tarnac en 2024.



Tri sélectif

L'étude concernant l'optimisation du service déchets de la communauté de commune avance.

Deux scénarios sont à l'étude, le premier avec la mise en place d'un bac jaune « SPÉCIAL EMBALLAGES » à roulettes à côté des bacs à ordures ménagères que nous avons actuellement. Le second scénario à l'étude est un ramassage en porte à porte, mais celui-ci impliquerait un effort de la part de tous afin de ne pas laisser les bacs en bord de propriété.

Les coûts seront étudiés de près par les services de la Communauté de Communes Vézère Monédière-Millesources.

Nous ne pouvons que vous encourager à faire attention et à trier de plus en plus afin de ne pas voir la facture flamber.

Vous retrouverez les consignes de tri en annexe de ce bulletin.

Marché du 22 avril

60 personnes étaient attendues pour le rassemblement de voitures anciennes, mais cette manifestation a été annulée à cause du mauvais temps. La fête a ainsi été un peu gâchée.

Cependant les exposants ont été satisfaits dans l'ensemble. Ils ont apprécié l'atmosphère particulière et l'ambiance générale.

Merci aux danseuses de country et à tous ceux qui ont fait vivre le marché.

Quelques personnes ont pu visiter l'église grâce à Alain et Han, et Patrick Boussignac a apprécié d'exposer ses œuvres dans la salle des Petites Maisons toute la semaine.

Merci à tous de vous être déplacés !



Marché aux plantes du 20 mai



TARNAC
Exposition

du 14 AU 19 JUIN
de 15h à 18h30
aux Petites Maisons

Venez découvrir les oeuvres de
Michèle Epinette



Vernissage le **MERCREDI 14 JUIN** à 18h,
vous y êtes les bienvenus.

Cette exposition est proposée par la Mairie de Tarnac


 Délégation Auvergne - Limousin
Journée Amicale du Dogue Allemand
A TARNAC le 25 juin 2023

Le matin à partir de 9H
Formation à la génétique des couleurs
 Animée par le Dr. G Mignot


 L'après-midi
Initiation à la Poursuite Vue sur Leurre
TAN et Confirmations

Restauration du midi sur place

Renseignements et réservations:
 Charlotte RUDOLF
 06 63 97 90 34

Divagation

Lors d'un précédent bulletin, nous avons évoqué les **problèmes de divagation des chiens et l'obligation de leur tenue en laisse sur la voie publique** ! Il a été constaté que certains sont toujours en liberté et fouillent régulièrement dans les poubelles.

L'article R622.2 du Code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui (contravention de 2e classe, soit 150€).

Offre d'emploi à l'Hôtel des voyageurs

Offre d'emploi CDD à temps partiel de 3 mois.

Nous cherchons une personne dynamique, organisée, sérieuse pour un CDD qui démarrera au mois de juin.

Cette personne aura en charge le nettoyage des chambres de l'hôtel, les communs et le linge.

Salaire motivant pour personne motivée.

À toute personne intéressée : merci de nous joindre par mail à : hoteltarnac@gmail.com

Diagnostics

Laurent Guyonnet, habitant de notre commune depuis quelques années, exerçait une activité de bureau d'étude en assainissement sur l'ensemble de la Creuse et de la Corrèze.

Après des années de cette activité et la création d'une nouvelle entreprise, Laurent Guyonnet est désormais diagnostiqueur immobilier certifié et vous propose ses services pour l'ensemble des diagnostics immobiliers obligatoires pour la vente ou la location de votre bien.


BC2E
 DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
 Laurent GUYONNET

Port. : 06 32 34 59 99
 E.mail : laurent.guyonnet@bc2e.com
 1 route de Javaud
 19170 TARNAC
 Site internet : lgd.bc2e.com

Pelouses

Il existe des horaires prédéfinis pour **tondre sa pelouse** :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Il n'y a pas d'arrêté municipal pour ce type de pratique, mais il en va de soi qu'il s'agit du respect du bien vivre ensemble.

Merci pour votre compréhension.

État civil

Décès :

Hélène RAUTUREAU, le 28/03/2023 à 52 ans
 Dolorès SANCHEZ veuve URBAIN, le 22/04/2023 à 92 ans
 Jeanine POULET veuve BOYER, le 23/04/2023 à 96 ans
 Marcel VIALLE, le 02/05/2023 à 93 ans

Christian BOUILLIER, le 26/05/2023 73 ans
 Alice LAFONT épouse BILLET, le 03/06/2023 à 96 ans
 Jean BRUNERIE, le 03/06/2023 à 90 ans

DÉPISTAGE DESCANCERS
 Centre de coordination
 Nouvelle-Aquitaine

À TOUT ÂGE, JE FAIS MON DÉPISTAGE

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

JUIN VERT



Environnement

Tarnac s'engage pour la protection des milieux aquatiques

Dans le cadre du contrat territorial « Sources en Action », Tarnac est engagé depuis 2020 dans un **projet global pour l'amélioration de l'état écologique du ruisseau de l'Enclose**, un affluent de la Vienne.

Petit cours d'eau présent exclusivement sur la commune de Tarnac, l'Enclose participe pleinement à l'équilibre écologique du bassin de la Vienne amont. Il participe aussi à la vie des habitants puisqu'il s'agit de la principale source d'alimentation du plan d'eau communal.



Aménagement du plan d'eau communal

Préserver la ressource qui alimente le plan d'eau est une étape nécessaire pour conserver à long terme ce lieu de détente et de loisir important pour la vie de la commune. C'est pourquoi des aménagements ont été réalisés en 2021, afin d'améliorer la gestion de l'étang et de réduire les effets de la retenue d'eau sur le fonctionnement du ruisseau.

Les installations mises en place permettent désormais de **réduire le phénomène de réchauffement de l'eau** en aval du plan d'eau durant la période estivale, d'assurer la **continuité sédimentaire** le long du ruisseau, en réalisant régulièrement les vidanges nécessaires à l'entretien du plan d'eau.

Mais aussi

Suite à l'aménagement du plan d'eau, des actions complémentaires ont été réalisées en 2022 pour favoriser l'accueil de la biodiversité le long de l'Enclose :

- **Aménagement d'un passage busé** sous le chemin rural du Mont pour **permettre la circulation de la faune piscicole**.
- **Recharge granulométrique** sur la partie aval du cours d'eau afin de favoriser la **création de frayères** pour des espèces sensibles telles que la Truite fario.
- **Acquisition de zones humides** en amont et en aval du plan d'eau avec la mise en place d'un plan de gestion par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).



Actions à venir

Ce projet sera finalisé par la réalisation des travaux de **restauration de la ripisylve** (végétation de berges) et de **gestion des embacles** sur le ruisseau. Ces deux dernières actions seront planifiées dans le cadre du prochain contrat territorial « Sources en action 2024-2029 ».



Ce projet est mené en collaboration avec le service GEMAPI de la **Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources** et a bénéficié de financements **européens** (FEDER/FSE 2014-2020), de **l'agence de l'eau Loire Bretagne**, de la **Région Nouvelle Aquitaine** et du **Département de la Corrèze**.



mémotri

À trier

Nouveau, tous vos emballages se trient !

Pour bien trier

- Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.
- Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

Tous les emballages en **plastique**

- Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...



Tous les emballages en **papier et carton**

- Briques alimentaires, cartonnets, boîtes, sacs en papier...



Nouveau



Tous les emballages en **métal**

- Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



À trier

Tous les **papers**

Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



À trier

Tout le **verre**

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.



À jeter

Dans le bac **gris, marron ou vert**

En sac fermé : ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



À la déchetterie

Près de chez vous, une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants,

grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



Informations complémentaires

syttom19.fr
syttom19@syttom19.fr
05 55 22 61 30

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Guide du tri



DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



DÉPISTAGE
DESCANCERS
Centre de coordination
Nouvelle-Aquitaine

Le cancer du col de l'utérus



Papillomavirus

Les cancers du col de l'utérus sont principalement causés par des virus appelés HPV ou papillomavirus qui se transmettent par contact cutané direct, le plus souvent lors de rapports sexuels avec ou sans pénétration.

Les préservatifs ne protègent donc pas complètement des HPV

Un vaccin existe pour protéger des HPV, renseignez vous auprès de votre médecin généraliste.

8 personnes sur 10

On estime que **80%** des personnes seront **un jour infectées par les papillomavirus**, le plus souvent sans le savoir. Les HPV sont à l'origine de cancers du col de l'utérus mais aussi d'autres organes comme l'anus, le vagin, le pénis ou la cavité orale.



Danger

Le cancer du col de l'utérus est un cancer dangereux :
Chaque année en France, ce cancer touche près de 3 000 femmes et cause environ 1 100 décès.

Pour lutter contre ce cancer

Le dépistage

Le dépistage consiste en un frottis, prélèvement non douloureux au niveau du col de l'utérus, à réaliser [même pour les femmes vaccinées] :

- **Entre 25 et 30 ans** : Tous les 3 ans, après 2 tests normaux réalisés à un an d'intervalle. (Recherche de cellules anormales)
- **Entre 30 et 65 ans** : Tous les 5 ans. (Recherche de virus HPV)



À qui s'adresser ?

Vous pouvez vous rapprocher de votre **gynécologue**, **médecin généraliste**, **sage-femme**, d'un **centre de santé**, d'un **centre mutualiste**, d'un **centre de planification** et d'éducation familiale ou d'un **hôpital** ainsi que de certains **laboratoires de biologie médicale** (sur prescription).

Combien ça coûte ?

L'analyse du test en laboratoire est prise en charge à **100%** par l'assurance maladie, sans avance de frais, avec le **courrier d'invitation**. Sans courrier d'invitation, l'analyse vous sera remboursée selon les modalités habituelles de votre régime d'assurance maladie et complémentaire santé.



le CRCCD-NA est financé par :

